



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Iran, Province de l'Azerbaïdjan Occidental



Au début de l'année 2016, M. Z. est retourné volontairement dans son pays d'origine, la République islamique d'Iran.

Suite aux discussions qu'il a eues avec son Conseiller en Vue du Retour en Suisse, M. Z. a décidé d'ouvrir un atelier d'installation de systèmes de climatisation car il avait déjà une longue expérience dans ce domaine. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui a accordé une aide financière visant à l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de réintégration.

Suite à sa propre analyse de la situation économique en Iran et sur la base des conseils que lui ont prodigués les collaborateurs de l'OIM Téhéran, il a décidé d'entrer en partenariat avec une connaissance qui tenait déjà un atelier de fabrication et d'installation de climatiseurs.

Pour cette raison, M. Z. a décidé d'utiliser son aide financière pour acheter du matériel nécessaire à la pratique de son activité.

Six mois après son retour, le Bureau de l'OIM sur place a contacté M.Z. afin de s'enquérir de l'avancée de sa réintégration. Il est satisfait de son activité et en tire un revenu qui lui permet d'être autonome. En devenant associé dans une entreprise (au lieu d'ouvrir son propre atelier), le retourné a pu bénéficier de la clientèle et de la réputation déjà existantes. Aujourd'hui, il est très satisfait de son activité et emploie d'une façon saisonnière deux assistants.

En outre, il a mentionné « je me sens mieux sur le plan mental et émotionnel car mon voyage fut long et périlleux. Aujourd'hui je suis plus sage et j'ai un but dans la vie ».



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, juillet 2016